



## Contrat de Bénévolat

Entre l'association 9 vies, située à Maison des Associations, 2 rue Darrichon, 64200 Biarritz, n° siret 831 483 839 00013 et l'adoptant :

### Vos Coordonnées

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. Portable : Tél. Fixe :

Email :

Pièces justificatives fournies :

- CNI valide ou passeport
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Assurance responsabilité civile

Être bénévole pour l'Association 9 vies, c'est :

- \*Être utile et mettre ses compétences au service d'une cause durable ;
- \*Intégrer une équipe motivée, dynamique et mêlant toutes les générations ;
- \*Partager des valeurs de solidarité et des moments de convivialité ;
- \*S'enrichir d'une expérience associative valorisante.

Le présent contrat a pour objet d'encadrer les différents aspects liés à l'activité du bénévole au sein de l'Association 9 vies.

### Nos engagements

L'Association 9 vies s'engage à l'égard du Bénévole à :

- \*Lui confier des missions au sein de la structure.
- \*Assurer un programme, préalable et continu, d'information et d'intégration.
- \*Faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences.

### Nos besoins

Dans le cadre du fonctionnement de l'Association 9 Vies, les activités proposées aux bénévoles sont les suivantes ( sur le département du 64 uniquement) :

- \*Participation aux collectes
- \*Récupération de dons
- \*Aide aux pré et post-visites
- \*Aide au trappage des chats, les conduire chez le vétérinaire ou les ramener. (c'est l'association qui prend le rendez-vous auprès du vétérinaire).
- \*Le nourrissage et entretien des abris de nos chats libres.

### Vos engagements

Le bénévole s'engage à effectuer sa mission (cocher une ou les deux cases) :

- De manière ponctuelle, en fonction des besoins de l'Association 9 vies.
- De manière régulière (préciser) : .....

Le bénévole s'engage à l'égard de l'Association 9 vies à :

\*Coopérer avec les différents membres et partenaires, notamment ses dirigeants, et autres bénévoles, ainsi que tous les tiers auxquels le bénévole sera confronté dans le cadre de son activité au sein de l'association et dans la mesure de ce qui est nécessaire à la bonne conduite des activités de celle-ci.

\*Respecter l'éthique, le fonctionnement et le règlement intérieur de l'Association 9 vies.

\*Respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association.

\*Accomplir les tâches qui lui sont confiées avec l'application et la conscience appropriées.

\*Respecter les horaires et disponibilités convenues pour la mission ( en cas d'empêchement, prévenir l'Association 9 vies au plus tard vingt quatre heures (24h) avant le début de la mission. )

\*Participer aux réunions d'information proposées.

\*En cas de congés, le bénévole s'engage à prévenir Association 9 vies de son indisponibilité.

Dans l'accomplissement des missions qui lui sont confiées, le bénévole n'est tenu par aucun lien de subordination vis-à-vis du personnel ou de tout autre membre de l'Association 9 vies.

### Conditions du contrat

\*Le contrat est conclu à titre complètement gratuit.

Le bénévole accepte d'exercer les missions qui lui sont confiées sans aucune rémunération d'aucune sorte, que ce soit en espèces – notamment salaires, gains, honoraires, primes ou autres gratifications – ou en nature.

\*Le contrat est conclu à la condition suspensive et résolutoire que le bénévole dispose d'une assurance responsabilité civile le garantissant pour tout accident ou autre événement susceptible d'engager sa responsabilité ou celle de l'Association 9 vies qui pourrait intervenir dans le cadre de son activité au sein de l'Association 9 vies dans l'exécution du contrat. Convention.

\*Sauf en cas de faute établie, l'Association 9 vies ne pourra être tenue responsable pour tout dommage subi par le bénévole qui interviendrait dans le cadre de ses activités, et notamment en cas d'accident.

\*Le contrat est établi pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

\*En cas de manquements aux engagements du contrat ou pour toute autre raison, l'Association 9 vies, se réserve à tout moment le droit de mettre fin au contrat.

Cette décision sera notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et prendra effet à la date de réception.

\*Le bénévole pourra à tout moment mettre un terme à sa collaboration avec l'Association 9 vies, en respectant un délai de prévenance raisonnable qui ne saurait en tout état de cause être inférieur à quinze (15) jours. Le Bénévole s'engage alors à transmettre l'ensemble des informations relatives aux actions engagées dans le cadre de sa mission.

Fait à

le

L'association 9 vies  
Signature et nom du représentant

Le bénévole  
Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé »